



RAPPORT FINANCIER SEMESTRIEL au 30 juin 2013

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou Société coopérative à capital variable agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social situé 18 rue Salvador Allende BP 307 86008 Poitiers - 399 780 097 RCS POITIERS - Société de courtage d'assurance inscrite au registre des intermédiaires en assurance sous le n°07 023 896

Sommaire

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou	3
Rapport d'activité	4
1. Contexte économique	4
2. Les faits marquants	4
3. L'activité commerciale	5
a. Collecte	5
b. Crédits	6
4. Les résultats financiers sociaux et consolidés	8
a. Résultats (comptes sociaux)	8
b. Bilan (comptes sociaux)	9
c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés	10
5. Ratios prudentiels et de gestion	11
6. Le dispositif de contrôle interne	11
a. Le contrôle permanent	12
b. Le contrôle périodique	12
7. Les facteurs de risque	13
a. Le risque de crédit et de contrepartie	13
b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés	17
c. Le risque de marché	18
d. Le risque de taux	20
e. Le risque de liquidité et de financement	21
f. Les risques opérationnels	24
g. Le risque de non-conformité	25
h. Le risque juridique	26
8. Les certificats coopératifs d'investissement	26
a. L'évolution du nombre de titres	26
b. La valeur boursière	26
c. Le rendement du titre	26
d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou	26
9. Les perspectives	27
Comptes consolidés intermédiaires résumés	28
1. Compte de résultat	28
2. Gains ou pertes latents ou différés et résultat net	29
3. Bilan actif	30
4. Bilan passif	31
5. Tableau de variation des capitaux propres	32
6. Tableau des flux de trésorerie	34
7. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	35
8. Périmètre de consolidation – parties liées	37
Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle	
Période du 1er janvier au 30 juin 2013	38

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier semestriel de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou

Mesdames, Messieurs les sociétaires,

Conformément à l'article cadre des dispositions de l'article 222-4 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, vous trouverez ci-dessous, la déclaration de Philippe Chatain, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, sur la responsabilité du rapport financier semestriel.

Je soussigné Philippe CHATAIN, Directeur Général de la Caisse régionale de Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou, atteste, qu'à ma connaissance, les comptes pour le semestre écoulé sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Caisse régionale et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation et que le rapport semestriel d'activité ci-après présente un tableau fidèle des événements importants survenus pendant les six premiers mois de l'exercice, de leur incidence sur les comptes, des principales transactions entre parties liées ainsi qu'une description des principaux risques et des principales incertitudes pour les six mois restants de l'exercice.

Fait à Poitiers, le 26/07/2013

Philippe CHATAIN,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'P. Chatain', written over a horizontal line.

Directeur Général.

Rapport d'activité

1. Contexte économique

La situation économique semble amorcer un regain de croissance sur cette fin de semestre, mais elle reste fragile, comme l'a démontré la crise chypriote. Si la reprise est là, elle sera progressive et largement influencée par la capacité des états à faire des réformes structurelles dans le respect des engagements d'ajustement budgétaire.

Cette situation est accompagnée par le volontarisme de la BCE qui a annoncé que les taux resteront bas, y compris sur une longue période, annonce faite pour rassurer les marchés et faciliter la reprise de l'investissement qui reste faible. Ainsi, la courbe des taux courts s'est maintenue à un niveau faible pour atteindre 0.21% à fin juin, alors que les taux longs ont connu une évolution plus contrastée avec une repentification du TEC 10 sur le mois de juin à 2.19%.

Parallèlement, les marchés actions ont connu une progression sur le semestre avec une hausse de 2.7% du CAC 40 qui atteint 3 739 points à fin juin 2013, marquée par quelques corrections brutales lors de la crise chypriote et plus récemment sur les craintes liées à la croissance, notamment chinoise.

Le marché de la Caisse régionale est demeuré dynamique, malgré le ralentissement de l'activité. Il reste préservé par la diversité des secteurs d'activités qui lui permettent d'afficher un taux de chômage inférieur à la moyenne.

2. Les faits marquants

Après 18 mois de mobilisation, la Caisse régionale a rejoint, à compter du 19 mai, le système d'information commun à l'ensemble des Caisses régionales. Cette bascule s'est déroulée dans d'excellentes conditions techniques et vise à accroître la capacité de développement informatique des Caisses au service de la qualité de la relation clients. Elle a ainsi rejoint 22 Caisses régionales qui avaient déjà effectué cette migration.

L'arrivée de ce nouveau système d'information s'est accompagnée du lancement de nouveaux produits, notamment le Compte à Composer, qui sera décliné sur tous les marchés. Ce nouveau socle de la relation bancaire a déjà séduit par sa modularité plus de 3 300 clients sur les 5 premières semaines de lancement.

La gamme Assurance s'est également accrue avec « vers l'autonomie », contrat d'assurance dépendance du Crédit Agricole. Cette nouvelle offre permet aux clients d'assurer leur indépendance et leur accompagnement pour bien vieillir. L'équipement en produits d'assurance des biens et des personnes s'est ainsi poursuivi pour atteindre 247.000 contrats.

Cette diversité de l'offre a permis de conquérir, au sein du programme de fidélité de la Caisse régionale. Ainsi, 264.000 clients bénéficient du programme de reconnaissance de la fidélité fondé sur l'utilisation des services proposés et l'ancienneté de la relation. La liste d'avantages proposés s'est enrichie : réductions sur certaines lignes de facturation, avantages cartes, ... Sans compter les animations croissantes auprès des clients fidèles : accès en avant-première aux ventes privées, invitations à des manifestations culturelles.

En complément du développement de la gamme, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou a continué à innover, dans le prolongement de l'agence Marceau dédiée aux nouvelles technologies. En effet, depuis le début du mois de mars, un nouveau logo vient orner les cartes mises à disposition des clients et ajoute une nouvelle fonctionnalité : le paiement sans contact. Cette nouveauté permet aux clients de pouvoir régler leurs achats

d'un montant inférieur à 20 euros à quelques centimètres du terminal, sans composer leur code confidentiel. Tout comme les cartes à contact, un niveau élevé de sécurité caractérise ces cartes et assure aux porteurs d'effectuer leurs achats en toute sérénité. Par ailleurs, le système d'information Nice va permettre la mise en place en agences de la signature électronique avec le déploiement de tablettes numériques.

Un deuxième relèvement du plafond du Livret A est intervenu au 1^{er} janvier 2013 pour être porté à 22.950 €, après la première hausse effectuée en octobre 2012. Cette modification de plafond a fortement accru la collecte sur les livrets défiscalisés en raison de taux attractifs dans un contexte de taux bas.

Parallèlement, la modification de la fiscalité des placements avec la disparition du prélèvement forfaitaire libératoire a pénalisé l'investissement boursier, en complément des incertitudes liées à l'évolution de ce marché. A l'exception des enveloppes fiscales spécifiques (assurance vie, PEA, PEP) et des produits réglementés (PEL et livrets), les intérêts de tous les autres produits sont désormais soumis à l'impôt sur le revenu. La loi de finances prévoit également la mise en place d'un dispositif d'acompte prélevé au moment du versement des intérêts et dividendes. Le taux de l'acompte est de 24 % pour les intérêts de placements et de 21 % pour les revenus de valeurs mobilières. Dans certaines conditions, les clients ont pu demander une dispense du prélèvement de cet acompte. Cela a été l'occasion pour le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou de rencontrer les clients et adapter les propositions à leur profil fiscal.

Sur le marché de l'immobilier, la mise en œuvre de synergies fortes avec le réseau bancaire contribue à la progression de l'activité de Square Habitat, l'agence immobilière du Crédit Agricole.

Enfin, les résultats du semestre sont marqués par l'absence de dividende perçu de la SAS Rue La Boétie, comme au 30 juin 2012, compte tenu de la décision de Crédit Agricole SA de ne pas verser de dividende à ses actionnaires au titre de l'année 2012. La volonté de verser un dividende pour l'année 2014 au titre de l'année 2013 a été annoncée par Crédit Agricole SA.

3. L'activité commerciale

a. Collecte

L'encours de la collecte globale s'établit à 12.3 milliards d'euros, en hausse de 4.8%, porté par la progression des encours sur les livrets défiscalisés et la collecte monétaire.

Au 31 mai 2013, la part de marché bancaire s'élève à 33 % confortant ainsi la place de leader de la Caisse régionale sur l'Indre-et-Loire et la Vienne.

En structure, la situation de la collecte est la suivante :

- L'encours de collecte bilan évolue de +8.1% à 7.5 milliards d'euros :
 - Le compartiment des Ressources Monétaires, composé des dépôts à vue et des ressources monétaires rémunérées (DAT, CDN) atteint 3 milliards d'euros, soit une évolution en année mobile de 11.4%. L'encours des Dépôts à Vue s'est accru de 4.7% à 1.7 milliard d'euros. Parallèlement, les DAT ont attiré la clientèle, notamment sur la fin de l'exercice précédent, ce qui se traduit par une progression de l'encours de 22.5% à 1.2 milliard d'euros ;
 - L'attrait des livrets défiscalisés dans un contexte de baisse des taux s'est confirmé sur ce premier semestre, accentué par les 2 hausses de plafonds

successives sur la période du livret A. Ainsi, l'encours de livrets a atteint 2.4 milliards d'euros, largement porté par la hausse sur le Livret de Développement Durable (+41.1% à 0.7 milliard d'euros) et le Livret A (+25.8% à 0.7 milliard d'euros).

- L'épargne logement reste stable à 1.6 milliard d'euros (-0.8%). Ce produit connaît un regain d'intérêt de la part des clients du fait de la rémunération attractive de la partie épargne, notamment dans un contexte de révision du taux du Livret A, tout en permettant à la clientèle de préparer des projets futurs.
 - Les autres produits bancaires (PEP, comptes à terme et emprunts Crédit Agricole SA, ...) progressent de 1.1 % pour un encours de 0,6 milliard d'euros.
- La collecte hors bilan, à 4,8¹ milliards d'euros est en baisse de -1.3 % :
 - Les produits d'assurance-vie, avec un encours de 3,8 milliards d'euros, sont en légère progression à +1.1%.
 - La décollecte sur les OPCVM s'est poursuivie en raison de la faible attractivité de la rémunération. Ainsi, l'encours OPCVM & SCPI atteint 0.3 milliard d'euros, soit une diminution de - 25.7 %.
 - Avec un encours de 0,3 milliard d'euros, les emprunts tiers et TSR Casa sont en baisse de -3.9 %.
 - Le compartiment Actions progresse de 12.5% par un effet valorisation des marchés et atteint 0.4 milliard d'euros.

b. Crédits

L'encours des crédits s'élève à 8.8 milliards d'euros à fin juin 2013, soit une variation par rapport à juin 2012 de + 5,2 % et traduit le soutien apporté à l'économie locale.

Au 31 mai 2013, la Caisse régionale détient 37,3 % du marché bancaire des crédits, stable sur la période.

Le dynamisme démographique et l'attractivité du territoire alimentent encore la demande de financement des particuliers dont les encours s'élèvent à 4,3 Mds€ (+7.8%). Les réalisations progressent de près de 10% à fin juin 2013 pour s'élever à 457 M€. La production de crédits à la consommation est stable à 82 M€ sur le semestre.

¹ Y compris compartiments Actions

L'encours des crédits aux professionnels, agriculteurs, entreprises et collectivités progresse de 2.4% à 4,4 Mds€. Les réalisations à fin juin atteignent 283 M€ (hors crédit-bail et syndications), en retrait par rapport à 2012, en raison d'une réduction de la demande par manque de visibilité pour investir. Les encours à la clientèle financière progressent de 24% à 146 M€.

<i>(en millions d'euros)</i>	30/06/2013	30/06/2012	<i>Évolution en %</i>
Encours de la collecte globale	12 236	11 674	+ 4,8 %
Encours bruts des prêts (en principal)	8 814	8 374	+ 5,3 %

4. Les résultats financiers sociaux et consolidés

a. Résultats (comptes sociaux)

Le compte de résultat, présenté ci-dessous, intègre les soldes intermédiaires de gestion, tels qu'ils sont définis par la profession bancaire, selon une norme diffusée par l'Association Française des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (AFECEI). Elle est retenue afin de donner une vision plus analytique du compte de résultat. Certains postes sont présentés en compensant les produits et charges de même nature (charges générales d'exploitation et autres postes concourant au résultat net).

Libellé (en milliers d'euros)	30/06/2013	30/06/2012	Evo. en %
Produits nets d'intérêts et revenus assimilés	82 709	81 467	1,53%
Produits nets de commissions	65 892	67 257	-2,03%
Produits nets sur opérations financières	4 532	473	858,23%
Autres produits nets d'exploitation	-126	-537	-76,58%
Produit net bancaire	153 008	148 660	2,93%
Frais de personnel	49 406	49 152	0,52%
Autres frais administratifs	30 394	31 679	-4,05%
Dotations aux amortissements	2 882	2 990	-3,64%
Résultat brut d'exploitation	70 326	64 839	8,46%
Coût du risque	-14 664	-10 577	38,64%
Résultat net sur Actifs immobilisés	-807	180	-548,35%
Dotations/reprises FRBG	-5 318	-5 722	-7,06%
Résultat exceptionnel			
Charge fiscale	-19 031	-18 819	1,13%
Résultat net	30 507	29 901	2,03%

Sur le premier semestre, le produit net bancaire s'établit à 153,0 M€, porté par un bonne dynamique sur les crédits et les revenus du portefeuille.

Les charges de fonctionnement (82,7 M€ à -1.35%) diminuent sur le semestre, bénéficiant d'une base de comparaison favorable compte tenu de charges exceptionnelles au 1er semestre 2012. Les frais de personnel progressent cependant du fait de l'accroissement des taxes (+2.1 M€) et sous l'effet des moyens complémentaires mis en œuvre pour la bascule informatique de la Caisse régionale.

Le Résultat Brut d'Exploitation (RBE) est conforme aux prévisions à 70,3 M€.

Le coût du risque progresse de 4,1 M€ à -14,7 M€. Des provisions complémentaires issues de la bascule informatique ont été passées du fait notamment d'un élargissement des règles de contagion sur les crédits à la consommation dont la gestion est déléguée à CA-CF (Cf. point 7.a. paragraphe Coût du risque).

La Caisse régionale a, par ailleurs, doté 5,3 M€ supplémentaires sur le semestre au Fonds pour Risques Bancaires Généraux qui couvre les risques futurs non encore avérés et permet de consolider le développement.

Les crédits douteux atteignent 3,0% des encours totaux (+ 0,2 pt / juin 2012) du fait notamment d'éléments techniques de changement de périmètre (+ 4,0 M€), de moindres passages à pertes et de tensions sur le marché des particuliers.

Le montant de la charge fiscale s'établit à 19 M€, ce qui établit le Résultat net à 30,5 M€, en hausse de 2% par rapport à 2012.

b. Bilan (comptes sociaux)

Structure de l'Actif (en pourcentage)

	30/06/2013	30/06/2012
Crédits clients	76,4	73,5
Trésorerie et Banques	9,2	17,0
Immobilisations et Titres	9,5	7,8
Comptes Encaissements et Régularisation	4,9	1,8
TOTAL	100,0	100,0

Le total du bilan progresse en un an de + 1 % à 11,383 milliards d'euros au 30 juin 2013. La progression des encours de crédits de 5% est compensée par la baisse constatée sur le poste Trésorerie et Banques qui correspond aux placements des excédents monétaires à vue et à terme, ainsi qu'aux encaisses en agence.

Le poste Immobilisations et titres (de participations et de placements) croît de 204 M€ à 1 082 millions d'euros, soit une variation de 23%, du fait de la progression du portefeuille Titres de la Caisse régionale, suite à des remboursements de placements en blanc comptabilisés en Trésorerie et Banque.

Les comptes d'encaissements et de régularisations sont en hausse à 553 M€ depuis le 30 juin 2013, en raison de la décompensation des comptes de liaison de trésorerie.

Structure du Passif (en pourcentage)

	30/06/2013	30/06/2012
Opérations internes au Crédit Agricole	55,2	56,3
Comptes créditeurs de la clientèle	26,1	23,6
Comptes de tiers et divers	6,7	8,5
Provisions, FRBG et dettes subordonnées	1,4	1,3
Capitaux propres	10,6	10,3
TOTAL	100,0	100,0

L'encours des opérations internes au Crédit Agricole diminue à 6,280 milliards d'euros. Elles sont liées, d'une part, à l'évolution de la collecte clientèle centralisée à Crédit Agricole SA, et d'autre part, au refinancement des prêts effectués auprès de la clientèle.

Les comptes créditeurs auprès de la clientèle sont en hausse de + 11.5 % à 2,971 milliards d'euros (comptes à vues, dépôts à terme, bons de caisse et certificats de dépôts négociables), du fait de l'attractivité des livrets défiscalisés.

Les provisions, FRBG et dettes subordonnées progressent de 9,1 % à 161 millions d'euros. Dans le même temps, les capitaux propres augmentent de 4,1 % et s'élevaient au 30 juin 2013 à 1 210 M€.

c. Comparaison des comptes sociaux et consolidés

Les principaux écarts entre le résultat net social et le résultat consolidé.

En application de l'instruction n°91-06 de la Commission Bancaire, le Crédit Agricole a décidé d'établir, à compter du 30 juin 1997, des comptes consolidés. Ainsi, depuis cette date, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou produit et publie des comptes consolidés qui intègrent les comptes de ses 64 Caisses Locales.

Le résultat consolidé est obtenu en consolidant le résultat de la Caisse régionale avec ceux des Caisses locales affiliées et après les retraitements spécifiques liés aux normes de consolidation.

L'essentiel des retraitements provient de :

- l'élimination des opérations réciproques,
- de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-baux
- et de la mise en œuvre des normes IAS.

Comparaison synthétique des comptes sociaux et consolidés (en milliers d'euros)

RESULTAT	Individuels 30/06/2013	Consolidés		Ecart en %	
		30/06/2013	30/06/2012	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2013/2012
Produit Net Bancaire	153 009	156 312	144 721	2,16 %	8,01 %
Résultat Brut d'Exploitation	70 327	73 085	62 854	3,92 %	16,28 %
Coût du risque dont FRBG et résultat sur actifs immobilisés	20 789	14 665	10 577	- 29,46 %	38,65 %
Gains ou pertes nets sur autres actifs			85		
Charges Fiscales	19 031	20 131	18 121	5,78 %	11,09 %
Résultat Net	30 507	38 289	34 241	25,51 %	11,82 %
BILAN	Individuels 30/06/2013	Consolidés		Ecart en %	
		30/06/2013	30/06/2012	Consolidés/ Individuels	Consolidés 2013/2012
TOTAL BILAN	11 383 766	11 388 198	11 299 471	0,04 %	0,79 %
CAPITAUX PROPRES	1 210 319	1 403 136	1 334 307	15,93 %	5,16 %

L'impact de cette consolidation concerne principalement deux postes :

- les Capitaux Propres : + 192,8 millions d'euros
- Dont Résultat : + 7,8 millions d'euros

Les incidences ci-dessous détaillées proviennent, pour l'essentiel :

- de l'intégration des comptes des Caisses locales :
 - Capitaux Propres + 192,2 M€
 - Résultat + 3 M€
- de l'élimination des écritures réciproques,
- de la comptabilisation de la situation fiscale latente,
- du retraitement des crédits-baux,
- de la mise en œuvre des normes IAS :
 - Capitaux Propres :
 - Elimination des titres intra groupe (dont retrait CCI) - 57,1 M€
 - Plus-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente (titres de placement) (1) + 4,3 M€
 - Moins-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente (titres de participation) (1) - 1,8 M€
 - Réserves consolidées (hors plus ou moins-values latentes sur actifs financiers disponibles à la vente) + 47,4 M€
 - Résultat + 4,8 M€
 - Impact sur résultat (passage du résultat social au consolidé) :
 - Neutralisation des dividendes versés par la Caisse régionale aux Caisses locales : -1,5 M€
 - Reprises de provision sur les titres de placement reclassés en fonds propres : -0.9 M€
 - FRBG reclassé en fonds propres : +5,3 M€
 - Variation de juste valeur des dérivés incorporés (EMTN) : +2.8M€
 - Divers : +0.1M€
 - Charge fiscale : - 1 M€

5. Ratios prudentiels et de gestion

Selon le règlement 91.05, les établissements de crédit doivent présenter un ratio de solvabilité supérieur à 8 %.

Au 30 juin 2013, le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou satisfait à cette exigence avec un ratio de l'ordre de 16,6 %. Ce ratio est établi conformément aux nouveaux textes concernant la surveillance prudentielle Bâle II.

6. Le dispositif de contrôle interne

Les principales missions assignées au dispositif de contrôle interne sont :

- application des instructions et orientations fixées par la Direction Générale,
- performance financière et protection contre les risques de pertes,
- connaissance exhaustive, précise et régulière des données nécessaires à la prise de décision et à la gestion des risques,

¹ Valeur nette d'impôt différé.

- conformité aux lois et règlements et aux normes internes,
- prévention et détection des fraudes et erreurs,
- exactitude, exhaustivité des enregistrements comptables et établissement en temps voulu d'informations comptables et financières fiables.

Le Comité de Contrôle Interne sous l'égide du Directeur Général assure le pilotage du dispositif, à travers la coordination des trois fonctions de contrôle, à savoir :

- le Contrôle Périodique (Audit-Inspection),
- le Contrôle Permanent,
- le Contrôle de la Conformité.

Le Comité de Contrôle Interne s'est réuni trois fois au cours du 1er semestre 2013. Le Comité d'audit et le Conseil d'Administration ont été informés les 7 février et 11 avril 2013 par le Responsable du Contrôle Permanent de l'activité et des résultats du contrôle interne.

a. Le contrôle permanent

Les contrôles permanents sont réalisés au sein des services / unités / directions / métiers, sur la base des manuels de procédures qui décrivent les traitements à réaliser ainsi que les contrôles afférents. Ces contrôles portent notamment sur le respect des limites, de la politique "risque", des règles de délégation, sur la validation des opérations, leur correct dénouement, ...

Le plan de contrôle est majoritairement décliné dans un seul outil (Scope) pour l'administration et le pilotage. Il permet notamment de:

- coordonner le dispositif avec celui des risques opérationnels notamment en capitalisant sur la cartographie des ROP
- améliorer la mise en œuvre des actions correctrices et de leur suivi

Le dispositif de contrôles permanents s'appuie sur un socle de contrôles opérationnels et de contrôles spécialisés effectués par des agents exclusivement dédiés. Les contrôles permanents opérationnels sont réalisés au sein des services et des unités de chaque département. Ils portent notamment sur le respect des limites, de la politique des Risques, des règles de délégation ainsi que sur la validation des opérations et leur correct dénouement ... Parallèlement, des unités spécialisées de contrôle permanent de dernier niveau, indépendantes des unités opérationnelles, intervenant sur les principales familles de risques encourus par la Caisse régionale, sont regroupées sous l'autorité du Responsable de Contrôle Permanent et des Risques. Un Responsable du Contrôle de la Conformité lui est également rattaché.

Ce plan est revu périodiquement et il évolue notamment avec les préconisations issues des audits réalisés par le Contrôle périodique, des modifications de processus et des organisations. Ainsi, le changement de système d'information, au mois de mai 2013, a nécessité une révision complète des plans de contrôle des unités et des agences. L'adaptation et les évolutions continueront sur le deuxième semestre 2013 afin de maintenir la qualité des opérations et d'un dispositif de contrôle interne adéquat.

b. Le contrôle périodique

Les missions d'audit se déroulent dans le cadre d'un plan pluriannuel basé sur une cartographie des risques. Les investigations du premier semestre 2013 ont concerné aussi bien des Agences que des Services du siège et des filiales de la Caisse régionale. Le dispositif de suivi des préconisations émises par les missions s'appuie sur un outil informatique dédié.

7. Les facteurs de risque

a. Le risque de crédit et de contrepartie

Le risque de crédit résulte de l'incertitude quant à la possibilité ou la volonté des contreparties ou des clients de remplir leurs obligations et que celle-ci représente une valeur d'inventaire positive dans les livres de la Caisse régionale. L'engagement peut être constitué de prêts, garanties données ou engagements confirmés non utilisés.

La Caisse régionale applique les exigences réglementaires du Comité de la Réglementation Bancaire, les règles internes du groupe Crédit Agricole, ainsi que les recommandations du Comité de Bâle.

Objectifs et politique

Le Conseil d'Administration définit la politique de maîtrise du risque de crédit et les règles acceptables pour la Caisse régionale Touraine Poitou. Le respect de la mise en œuvre de la Politique Crédit et du bon fonctionnement du dispositif d'octroi et de surveillance des risques crédits entre dans le périmètre de contrôle de la Caisse régionale. Un suivi spécifique est dédié au déploiement du dispositif Bâle II et au rapprochement comptable des applicatifs.

Exposition au 30 juin 2013

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	8 704	11 267
Instruments dérivés de couverture	43 549	52 822
Actifs disponibles à la vente (hors titres à revenu variable)	175 796	104 077
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	77 255	59 764
Prêts et créances sur la clientèle	8 670 700	8 568 337
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	385 564	352 937
Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)	9 361 568	9 149 204
Engagements de financement donnés	1 210 934	1 213 368
Engagements de garantie financière donnés	223 271	211 484
Provisions - Engagements par signature	- 167	-376
Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)	1 434 038	1 424 476
TOTAL EXPOSITION NETTE	10 795 606	10 573 680

Instances Gestionnaires

Les comités des risques

Sous la responsabilité du Directeur Général et du Directeur Général Adjoint, ces comités sont composés des Directeurs de Marché, du Directeur des Engagements et de l'Immobilier, du Directeur Financier, des chefs de service Financement, Contentieux et Contrôle Permanent.

Les Comités des risques examinent l'évolution des risques de la Caisse régionale, prennent en charge la revue de portefeuille des dossiers risqués, avec éventuelle décision de passage en CDL et de provisionnement. Ils intègrent l'analyse des données Bale II : validation des entrées en défaut à dire d'expert, dégradations de cotation, notation des clients par les outils nationaux. Ils définissent aussi des évolutions de procédures nécessaires à une amélioration de la maîtrise des risques.

Le recouvrement amiable

A partir de la connaissance d'un incident, les clients du réseau des Agences de proximité ou des Agences Entreprises sont pris en charge par le recouvrement amiable, à partir de délais prédéfinis.

Mesures des risques au 30 juin 2013 – Critères Bâle II

En milliers d'euros

Classe d'actifs de pondération	EAD	% EAD	EL	% EL	RWA	RWA/EAD en %
RETAIL (Banque de Détail)						
Créances saines	7 288 821	97%	25 524	13%	1 280 965	18%
Créances en défaut	235 403	3%	165 676	87%		
Total Retail	7 524 225		191 200		1 280 965	17%

CORPORATE (Grande Clientèle)						
Créances saines	2 190 861	97%	19 951	37%	1 319 990	60%
Créances en défaut	78 373	3%	34 356	63%		
Total Corporate	2 269 234		54 307		1 319 990	58%

Créances saines	9 479 682	97%	45 475	19%	2 600 955	27%
Créances en défaut	313 776	3%	200 033	81%	0	
Total Bâle II	9 793 458	100%	245 508	100%	2 600 955	27%

Source : Arcade

EAD : Exposition au moment du défaut (Exposure At Default)

EL : Montant de la perte attendue (Expected Loss)

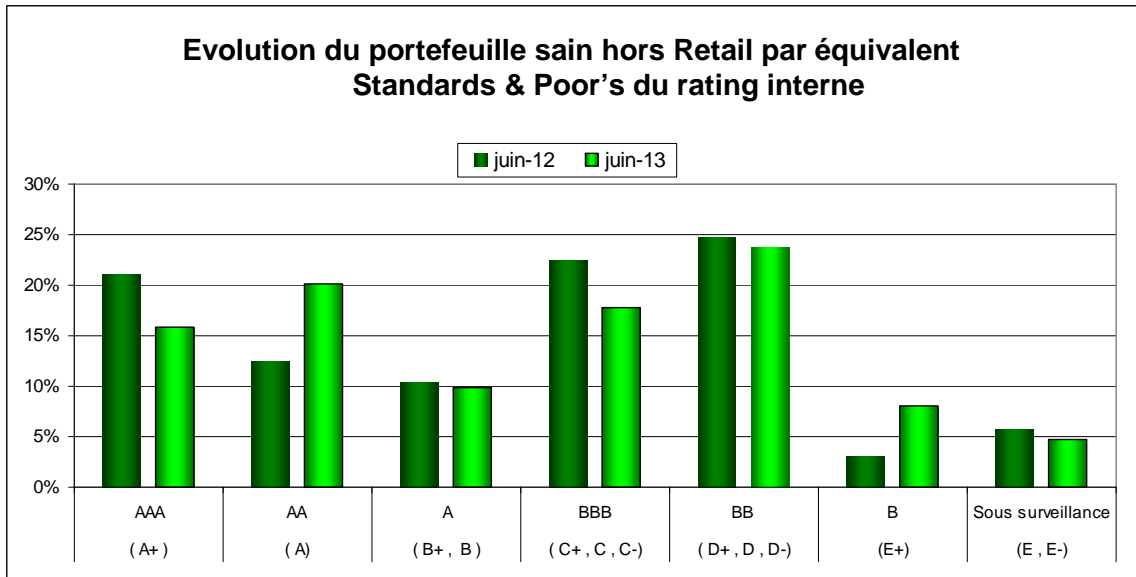
Réduction du risque de crédit : garanties reçues et sûretés

Conformément au principe de mise en œuvre par le groupe Crédit Agricole dans le cadre de la réglementation Bâle 2, la Caisse régionale prend en compte les sûretés réelles ou personnelles en tant que technique de réduction du risque. La Caisse régionale valorise ces garanties conformément aux règles en vigueur dans le Groupe.

Analyse des encours par notation interne

La politique de notation interne couvre 99 % de l'ensemble du portefeuille « Corporate » (entreprises, banques et institutions financières, Administrations et Collectivités publiques). Le périmètre ventilé dans le graphique ci-après correspond aux engagements accordés à ses clients sains hors banque de détail.

La répartition par rating présentée en équivalent notation Standard & Poors est la suivante :



L'évolution de la structure des notations s'explique essentiellement par la mise en œuvre du nouveau modèle Bâle II national.

Politique de dépréciation et couverture des risques

La constitution de provisions pour risques de contrepartie est déterminée sur la base d'un examen individuel des créances (provisions pour créances douteuses). La Caisse régionale se doit de constituer des provisions à hauteur des pertes probables relatives à des créances non dépréciées sur base individuelle.

Les différents types de provisions sont les suivants :

- Provisions sur créances douteuses,
- Provisions individualisées portant sur des créances comptables identifiées comme douteuses,
- Provisions sur créances non douteuses,
- Provisions collectives portant sur des créances sensibles, calculées à partir des modèles Bâle II ou portant sur des secteurs sensibles (provisions sectorielles ou filières).

Segment GR (Marché Bâle II)	Encours Bruts	Dont encours Douteux		Dépréciations	Taux de couverture
		Non compromis	Compromis		
Banque de Détail	6 945	67	134	128	64%
Grande Clientèle	1 868	22	42	48	74%
Total	8 813	89	176	176	66%

Source : Arcade V4 en M€

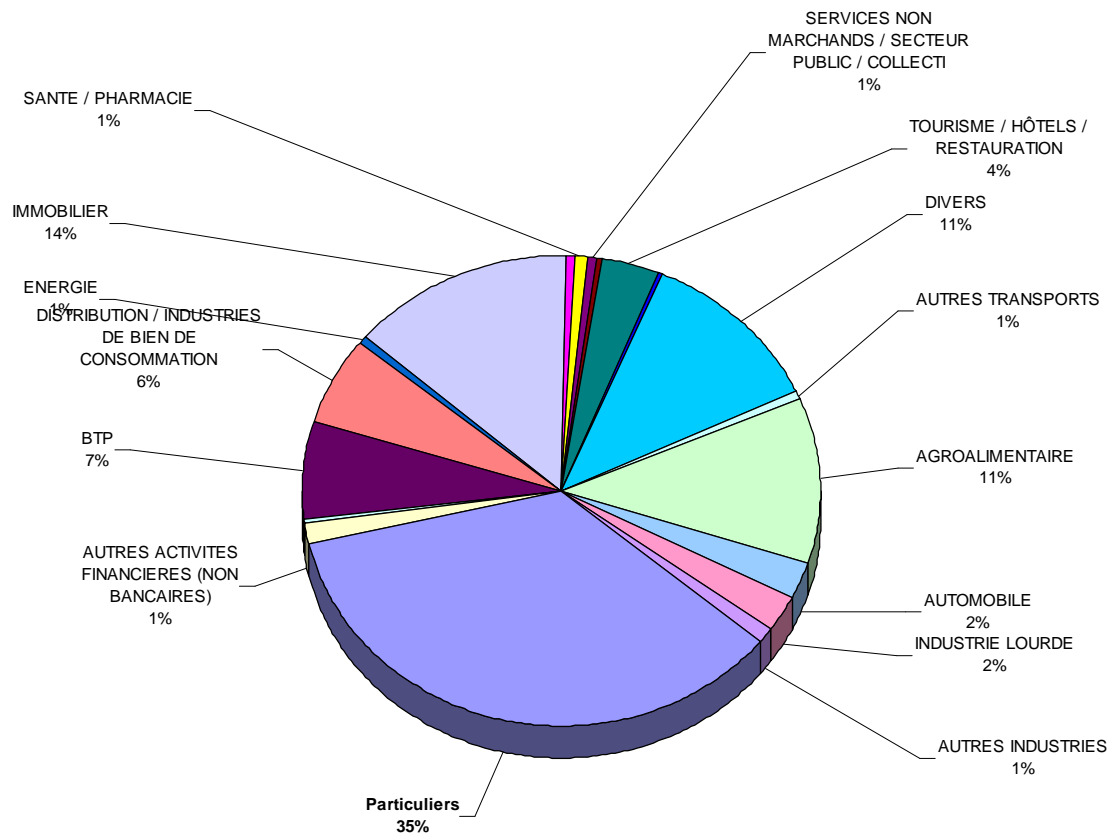
Provisions sur créances non douteuses

(en millions d'Euros)	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013	<i>Dotation 2013</i>
Provisions collectives et Bâle II	69,5	68,3	69,9	1,6
Provisions de passif sur dossiers	3,9	3,3	5,1	1,8
Provisions filières	18,0	17,0	12,4	-4,6
Total	91,4	88,6	87,4	-1,2

Ces provisions concernent, d'une part, certaines filières économiques spécifiques (agricoles ou professionnels de l'immobilier) et d'autre part, des dotations basées sur les modèles de notation Bâle II de la banque de détail et des entreprises.

Diversification du portefeuille par filière d'activité économique

Ventilation des encours Bâle II en EL (perte attendue) Situation au 30/06/2013



Coût du risque

Le coût du risque s'accroît sur le premier semestre 2013 du fait notamment d'éléments techniques de changement de périmètre et de tensions sur le marché des particuliers, malgré un niveau moindre de passages à pertes. Il atteint -14,7 M€, soit une progression de 39%.

Grâce à l'amélioration des outils de suivi, la Caisse régionale a affiné sa méthode de provisionnement pour l'anticipation des risques filières, il s'en suit une reprise nette de 4.6 M€, le nombre de filières suivies a dans le même temps été élargi.

Enfin, une provision a également été effectuée, à hauteur de 1 M€, suite à la migration informatique pour tenir compte de risques et charges potentiellement non identifiés lors de la bascule.

Détail	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013
Créances douteuses	7 358	18 332	15 648
Risques sur encours crédit	2 858	50	-1 274
Autres risques et charges	361	428	291
Provisions titres douteux	0	0	0
Autres éléments actif circulant	0	0	0
Total coût du risque	10 577	18 809	14 664

en milliers d'Euros

b. Le risque de contrepartie sur titres et dérivés

Le risque de contrepartie est le risque qu'une contrepartie soit dans l'impossibilité d'honorer une obligation envers la Caisse régionale. Il concerne l'ensemble des opérations hors Groupe Crédit Agricole sur titres et instruments financiers. Il est causé par la défaillance de l'émetteur (achats de titres) ou du cocontractant (opération de hors bilan) et pour les OPCVM par celle du dépositaire, du promoteur ou d'une signature du fonds.

Objectifs et politique

Selon le support d'investissement (Titres obligataires, OPCVM...) le risque de contrepartie est d'intensité différente. De même, l'intention de gestion et le classement comptable ont une influence sur ce risque de contrepartie et sa gestion.

OPCVM

Le Comité Financier valide les éventuelles souscriptions de nouveaux OPCVM selon les critères de contrepartie suivants :

- Limite sur note Casa des contreparties,
- Limite en volume d'OPCVM hors groupe (en valeur comptable des Titres de placement),
- Limite de contreparties sur l'allocation géographique des OPCVM actions (Europe, USA, Japon et Asie, autres).

Autres Titres

Les limites sur les contreparties hors OPCVM sont définies en fonction des critères suivants :

- Limite générale en M€ :
 - Par émetteur
 - Par ligne
- Allocation par notation externe
- Concentration maximale sur un secteur d'activité
- Allocation géographique des émetteurs en % de leur valeur comptable
- Titres hors groupe (valeur comptable du portefeuille de titres d'investissement)

Exposition au 30 juin : ventilation des contreparties (bancaire/corporate/souverain) en titres de placement et titres d'investissement hors groupe

M€	GRUPE CA	Autres BANQUES	CORPORATE	SOUVERAIN	Total
Obligations & BMTN & Cap Invest	154,6	124,9	80,9	62,1	422,5
France	154,6	84,3	71,7	62,1	372,7
Grèce	néant	néant			0,0
Irlande					
Portugal					
Italie		2,0	2,1		4,1
Espagne		4,2			4,2
<i>GB, D, NL, Suisse et USA</i>		34,4	7,1		41,5
OPCVM	94,9	2,0			96,9
Capital Investissement	5,8	5,3			11,1
Placements en blanc à CASA	110,0				110,0
Total	365,3	126,9	86,2	62,1	640,5

c. Le risque de marché

Le risque de marché représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marchés notamment : les taux d'intérêts, les taux de change, le cours des actions, le prix des matières premières, ainsi que de leur volatilité implicite.

Exposition au 30 juin

La Caisse régionale est exposée au risque de marché sur les éléments de son portefeuille de titres et de dérivés lorsque ces instruments sont comptabilisés en juste valeur (au prix de marché).

Se distinguent comptablement le Trading book et le Banking book. La variation de juste valeur du Trading book se traduit par un impact sur le résultat. La variation de juste valeur du Banking book se traduit par un impact sur les fonds propres.

La Caisse régionale ne détient pas de Trading book et son Banking book est constitué de titres de participation, de titres d'investissement et de titres de placement.

Concernant les titres de participation, la juste valeur par fonds propres est de 440 M€, les moins-values latentes s'élèvent à 1,7 M€. La juste valeur par fonds propres sur les titres de placement est de 194 M€, les plus-values latentes s'élèvent à 6,6 M€ (valeur brute avant impôt différé).

L'encadrement des risques de marché de la Caisse régionale repose sur la combinaison de trois indicateurs de risque, donnant lieu à encadrement par des limites et/ou seuils d'alerte : la Value at Risk, les scénarios de stress et les indicateurs complémentaires (sensibilité aux facteurs de risques).

La Value at Risk (VaR)

La VaR peut être définie comme étant la perte potentielle maximale que peut subir un portefeuille en cas de mouvements défavorables des paramètres de marché, sur un horizon de temps et pour un intervalle de confiance donnés. Sur son portefeuille de titres, la Caisse régionale, conformément aux standards du Groupe, retient un intervalle de confiance de 99% et un horizon de temps de 1 mois. Actuellement, la méthodologie de calcul retenue est une VaR paramétrique (outil développé par la recherche d'Amundi).

Exposition par facteur de risque

<i>En M€</i>	30/06/2012	31/12/2012	30/06/2013
Monétaire	21,1	18,1	114,55
Monétaire dynamique	0,0	0	0,0
Obligations	43,2	61,1	31,72
Convertible	0,0	0,0	0,0
Actions (y compris FCPR)	42,2	28,6	36,77
Gestion alternative	1,9	1,3	1.31
Total du portefeuille de placement (juste valeur)	108,4	109,1	184,35

VaR	6,3	7,2	5.21
------------	-----	-----	------

Les stress scénarios

La Caisse régionale calcule également une sensibilité par facteur de risque qui se mesure au travers du scénario stress utilisé par le Groupe (Actions et fonds de capital risque : -35% ; Alternatif : -10% ; Immobilier : -40% Monétaire dynamique : -2,5% ; Taux : +250 bps). Ces taux sont appliqués depuis le 31/12/2010 afin notamment de prendre en compte les variations des paramètres de marchés survenues lors des crises récentes (subprime / faillite de Lehman / dettes souveraines).

Ce scénario complète la mesure en VaR, qui ne permet pas d'appréhender de façon satisfaisante l'impact de conditions extrêmes de marchés compte tenu de la composition du portefeuille essentiellement composé de titres d'investissement. Il renforce également le Scénario de la VaR en prenant à 100% les poches par facteurs de Risques à contrario de la VaR qui répartit les BMTN en action et complémentaire synthétique.

	30 juin 2012	31 décembre 2012	30 juin 2013
Perte potentielle (selon scénario stress)	16,0 M€	17,9M€	22,5M€

Ce scénario stress au 30 juin 2013 indiquait une perte potentielle de 22,5 M€. La variation de 6,5M€ entre le 30 juin 2012 et le 30 juin 2013 s'explique par une modification de la répartition du portefeuille. A titre d'exemple, l'encours BMTN et FCPR atteint 58M€ au 30 juin 2013 contre 42.2 M€ au 30 juin 2012, et comprend 3 M€ sur la poche Immobilier en 2013, constituée dans le cadre d'une diversification du portefeuille, alors qu'aucun encours n'était constaté à fin juin 2012.

Les indicateurs complémentaires

La Caisse régionale gère également sur son portefeuille de titres comptabilisés en juste valeur un dispositif d'alerte pour encadrer le risque.

Les seuils d'alerte validés par le Conseil d'Administration sont les suivants :

- Alerte de perte globale 1% maxi des fonds propres (soit 12,05 M€ en 2013).
- Alerte par facteur de risque :
 - Perte maxi 0.5% des fonds propres (soit 6,025 M€ en 2013) sur les classes d'actifs obligataires et alternatifs ;
 - Perte maxi 0.5% des fonds propres (soit 6,025 M€ en 2013) sur les classes d'actifs actions et diversifiés.

Aucune alerte n'a été déclenchée durant le premier semestre 2013.

d. Le risque de taux

L'analyse du risque de taux mesure l'impact sur le PNB de la Caisse régionale d'une variation de taux. Les Gaps mis en évidence par l'analyse résultent d'un déséquilibre quant à la nature de taux ou l'échéancier entre l'actif et le passif.

Objectifs et politique

Le Risque de Taux est calculé mensuellement, il est présenté trimestriellement en comité financier puis, pour les mois intermédiaires, un reporting est transmis aux membres de ce Comité.

Evolution de la gestion du risque de taux

Les hypothèses de remboursements anticipés sur les crédits habitat sont revues trimestriellement à la hausse ou à la baisse afin de refléter au mieux la situation réellement constatée. Les dernières hypothèses validées en comité financier de fin mai sont :

	2013	2014	2015 et +
Hypothèses locales CATP	10.80%	4.00 %	4.00 %

Exposition au 31 mars

Sur la dernière analyse disponible :

- Le gap synthétique (taux fixe + Inflation) traduit un excédent d'actifs TF (risque à la hausse des taux) de l'année 1 à hauteur de 489 M€. Sur les autres années, le risque est relativement modéré puisque le gap oscille entre – 96 M€ et + 171 M€.
- Par rapport au trimestre précédent l'excédent d'actif TF de l'année 1 s'est réduit de 31 M€ sous l'effet de la baisse des DAT (liée à l'intégration d'hypothèses de remboursements anticipés) compensée par des emprunts en blanc long terme réalisés à taux fixe.
- La Caisse présente une position transformatrice (risquée à la hausse des taux) en année 1 favorable au contexte actuel de taux bas, puis une position relativement modérée sur les années suivantes.

Les limites RTIG en Valeur Actuelle Nette et de concentration sont respectées à fin mars.

e. Le risque de liquidité et de financement

Le risque de liquidité et de financement désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance. Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placements. Le risque de liquidité se matérialise lorsque la Caisse régionale ne dispose pas des ressources suffisantes pour adosser ses emplois.

Objectifs et politique

La politique de gestion de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou repose sur l'adossement global des ressources aux actifs à financer en capitaux et en durées. Elle se concrétise, d'une part, par une politique de collecte clientèle et, d'autre part, par une politique de refinancement auprès :

- de Crédit Agricole SA. La Caisse régionale a la possibilité de se refinancer à taux de marché auprès de Crédit Agricole SA sous plusieurs formes : compte courant de trésorerie, emprunts en blanc (de 1 semaine à 10 ans), avances globales (dans la limite de 50% des prêts Moyen Long Terme).
- du marché interbancaire. La Caisse régionale émet depuis 2010 des titres de créances négociables sur le marché interbancaire (conformément à son programme d'émission déposé auprès de la Banque de France).

Gestion du risque de liquidité

Les normes du système de gestion et d'encadrement du risque de liquidité du Groupe Crédit Agricole sont définies dans une convention entre Crédit Agricole SA et

chaque entité du groupe, qui définit les principes, règles et recommandations. Elles prévoient :

- Un encadrement du risque de liquidité court terme en rapport avec une capacité de résistance à 3 scénarios de crise (systémique, idiosyncratique c'est-à-dire spécifique à l'établissement et global). Cet encadrement s'exprime au travers d'une limite sur le volume du refinancement court terme et d'une limite sur sa structure en terme de durée minimale ;
- Un encadrement du risque de liquidité long terme avec une limite :
 - sur la concentration de l'échéancier du refinancement long terme
 - et une limite sur le risque de transformation exprimée sous forme d'une limite de sensibilité du PNB au risque de variation de prix de la liquidité long terme ;
- Un encadrement des modalités de replacements auprès de Crédit Agricole SA ;
- Des principes d'organisation et de gouvernance.

Dans l'attente de l'homologation par l'Autorité de Contrôle Prudentiel, les Caisses régionales restent soumises au sens de la réglementation bancaire au respect de l'approche standard du risque de liquidité au travers du coefficient de liquidité dont les modalités de calcul ont été amendées par l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 et sont entrées en vigueur en juin 2010.

La situation de liquidité de la Caisse régionale a fait l'objet en 2013 de présentations régulières en Comité Financier ainsi qu'au Conseil d'Administration.

Coefficient réglementaire de liquidité

La limite réglementaire du coefficient de liquidité à un mois est de 100 %. En juin 2010, l'arrêté ministériel du 5 mai 2009 a imposé un nouveau calcul du coefficient de liquidité plus contraignant pour les Caisses régionales.

A cette occasion, Crédit Agricole SA a augmenté les possibilités d'accords de refinancement des Caisses régionales. La Caisse régionale Touraine Poitou bénéficie d'un accord de refinancement au 30 juin 2013 à hauteur de 703 M€ lui permettant de réduire ses besoins d'emprunts monétaires et donc d'optimiser la gestion de son ratio.

Au 30 juin 2013, le ratio de liquidité Court Terme s'établit à 139 % contre 114 % au 31 décembre 2012.

COEFFICIENT DE LIQUIDITE	juin 2013	mai 2013	avr 2013	mars 2013	fév 2013	janv 2013	déc 2012	juin 2012
	139%	145%	111%	120%	119%	120%	114%	130%

Suivi de la liquidité Court Terme

➤ **Principe**

Le calibrage de la limite Court Terme est défini de façon à permettre à chaque entité du groupe de résister à un environnement de liquidité très dégradé (stress-scénarios) sur une période allant jusqu'à une année. Cette résistance est mesurée en projetant sur l'horizon d'une année les sorties et les entrées ou réserves de « cash » prévues :

- la composante « entrée de cash » intègre principalement les actifs mobilisables auprès de la Banque Centrale Européenne (BCE), les actifs cessibles des

portefeuilles titres et la part des refinancements qui sont considérés comme pouvant être renouvelés dans une situation de stress.

- la composante « sortie de cash » intègre principalement les refinancements de marché Court Terme et Moyen Long Terme arrivant à échéance dans l'année ainsi que les besoins de refinancements additionnels nécessaires à l'activité commerciale.

La limite globale de liquidité Court Terme est revue deux fois par an. Cette limite Court Terme correspond au montant maximum de refinancement devant être constaté en fin de mois « normal » en matière de saisonnalité de solde des dépôts à vue.

➤ **Contrainte sur les maturités des refinancements court terme**

La structure du refinancement court terme ne doit pas être concentrée sur les échéances les plus courtes. Dans ce but, le système d'encadrement de la liquidité impose une structure minimale sur l'utilisation de la limite Court Terme.

Le dépassement de la limite court terme entraîne une alerte et une éventuelle facturation de liquidité au coût équivalent à celle du déficit moyen terme.

➤ **Suivi de la consommation CATP**

La Caisse régionale a mis en place un outil de prévision de la trésorerie au jour le jour. Il lui permet d'adapter le profil de son refinancement en fonction :

- des capacités de tirage sur son compte courant de trésorerie à Crédit Agricole SA,
- du profil de son endettement Court Terme,
- des prévisions de sa limite Court Terme.

La Caisse régionale a recherché à la fois à :

- optimiser la consommation de sa limite d'endettement à court terme afin de profiter des niveaux bas des taux à court terme
- sécuriser la gestion de trésorerie en anticipant ses besoins.

<i>Fin de mois</i>	juin-2013	mai-2013	avr.-2013	mars-2013	févr.-2013	janv.-2013	déc.-2012	juin-2012
Limite CT (conditionnelle)	1 015	1 015	1 015	1 015	1 015	1 015	969	846
Consommation	907	989	992	885	886	910	884	711
<i>% de Consommation</i>	89%	97 %	98 %	87 %	87 %	90 %	91 %	84 %
<i>Disponible</i>	108	26	23	130	129	105	85	135

➤ **Suivi de la liquidité Moyen et Long Terme**

La volonté de CAsa est d'ajuster le profil de refinancement moyen long terme de sorte à garantir durablement la couverture des besoins en liquidité Moyen Long Terme, avec prise en compte de la capacité d'accès au marché (risque de concentration) et de l'impact de variation des spreads (risque de prix ou de transformation).

➤ **Maîtrise des concentrations d'échéances**

Le risque de concentration d'échéances (risque d'illiquidité à Moyen Long Terme) est le risque de ne pas pouvoir lever sur les marchés le montant nécessaire au renouvellement des refinancements ou de lever à de mauvaises conditions.

Il s'agit de maîtriser un risque d'illiquidité à moyen terme.

Compte tenu des besoins du Groupe et de ses capacités de refinancement sur le marché, le Groupe se refinance actuellement à 5 ans. Cette durée a été traduite en une limite de tombées de dettes à long et moyen terme à 5% des encours de crédits par an, soit 2,5% par semestre voire moins sur les périodes les plus stressées.

Au 30 juin 2013, la Caisse régionale respecte l'ensemble des limites de concentrations.

➤ **Maîtrise du risque de prix (risque de transformation)**

Le risque de transformation en liquidité est le risque d'une hausse du prix (« spread ») de la liquidité sur le PNB d'une banque. L'objectif est de mesurer l'exposition d'une banque par rapport à une hausse du prix (« spread ») de la liquidité ayant un impact sur son PNB. Ceci revient à mesurer le gap de liquidité à moyen et long terme.

Le choc appliqué à l'impasse long terme nette correspond à la différence entre le niveau des spreads de liquidité constatés à la date de calcul et des spreads de liquidité constatés en 2008. Crédit Agricole SA, en tant qu'organe central, recommande de limiter ce risque à 7,5 % du PNB. Le Conseil d'Administration de la Caisse régionale a validé le niveau de cette limite.

Au 30 juin 2013, la Caisse régionale respecte sur l'ensemble des maturités la limite de prix qui s'établit à 7,50 % de son PNB.

f. Les risques opérationnels

Le risque opérationnel correspond au risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance des processus internes, des personnes, des systèmes ou d'évènements extérieurs, risque juridique inclus mais risques stratégiques et de réputation exclus.

Objectifs et politique

Le dispositif de gestion des risques opérationnels, décliné dans les entités du Groupe, comprend les composantes suivantes, communes à l'ensemble du Groupe :

- la gouvernance de la fonction gestion des risques opérationnels : supervision du dispositif par la Direction Générale (via le comité des risques opérationnels ou le volet risques opérationnels du comité de contrôle interne), rôles des responsables des contrôles permanents et des risques (Crédit Agricole S.A. et entités) en matière d'animation du dispositif et de synthèse, responsabilités des entités dans la maîtrise de leurs risques (par l'intermédiaire du réseau des managers des risques opérationnels),
- l'identification et l'évaluation qualitative des risques à travers des cartographies, complétées par la mise en place d'indicateurs permettant la surveillance des processus les plus sensibles,
- la collecte des pertes opérationnelles et remontée des alertes pour les incidents significatifs, avec une consolidation dans une base de données permettant la mesure et le suivi du coût du risque,
- le calcul et l'allocation des fonds propres réglementaires au titre des risques opérationnels au niveau consolidé et au niveau entité,
- la réalisation périodique d'un tableau de bord des risques opérationnels au niveau entité, complété par une synthèse Groupe.

Conformément à la réglementation Bâle II, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou a instauré un dispositif de maîtrise des risques opérationnels. L'organisation de la gestion des risques opérationnels s'intègre dans l'organisation globale de la ligne métier Risques et Contrôles Permanents du Groupe : Le responsable des risques opérationnels de la Caisse régionale est rattaché au RCPR (Responsable des Risques et Contrôles Permanents) de la Caisse régionale. Il rapporte régulièrement sur son activité et sur le niveau d'exposition au risque dans le cadre d'un Comité trimestriel dédié et dont la présidence est assurée par la Direction Générale. Le comité d'audit et l'organe délibérant sont informés semestriellement sur l'évolution du coût du risque et des événements marquants du dispositif.

Cartographie du Risque opérationnel

La cartographie des risques opérationnels, au titre de l'exercice 2013, est prévue au deuxième semestre. Une attention toute particulière sera portée aux risques liés au système d'information qui a changé en mai 2013.

Collecte des incidents et conséquences financières

Les principaux risques collectés portent sur le domaine Crédit et sur le domaine des Moyens de paiement avec les fraudes monétiques.

Les incidents d'un coût > 50 K€ (hors risque frontière crédit) doivent faire l'objet d'une analyse afin de déterminer s'il s'agit d'incidents graves à remonter immédiatement via une fiche d'alerte : 2 risques signalés par le Contentieux (risque frontière crédit) d'un montant provisoire de 96 K€ en février et de 69 k€ en avril.

Analyse des Scénarios majeurs

Une nouvelle évaluation des scénarios majeurs vient d'être lancée. Le périmètre d'analyse et les 5 scénarios écartés et justifiés ont été remontés à CA Sa le 3 juin. Les 13 scénarios retenus, en cours d'analyse, seront envoyés à CA Sa pour le 3 septembre. Ces scénarios retenus pour notre Caisse régionale feront l'objet d'une estimation chiffrée de chacun d'eux. En effet, les valeurs obtenues jouent un rôle prépondérant dans le calcul de notre Exigence en Fonds Propres.

g. Le risque de non-conformité

Le dispositif de contrôle des risques de non conformité, vise à se prémunir contre les risques de non conformité aux lois, règlements et normes internes relatives notamment aux activités de services d'investissement, à la prévention du blanchiment de capitaux et la lutte contre le financement du terrorisme et à la prévention et lutte contre la fraude (externe et interne).

Au 1er semestre 2013, la mesure de l'exposition et de la couverture des risques de non-conformité et des risques de fraude a été réalisée à travers une cartographie effectuée à partir de la cartographie des risques opérationnels. Le dispositif de contrôle de la conformité est en cours d'adaptation dans un contexte d'évolution du système d'information.

h. Le risque juridique

Le risque juridique est le risque de tout litige avec une contrepartie, résultant de toute imprécision, lacune ou insuffisance susceptible d'être imputable à l'entreprise au titre de ses opérations.

Dans le cadre des activités commerciale et financière de la Caisse régionale, il n'existe, au 30 juin, aucun fait exceptionnel ou litige non provisionné susceptible d'avoir une incidence significative sur la situation financière, l'activité ou le patrimoine de la Caisse régionale.

8. Les certificats coopératifs d'investissement

a. L'évolution du nombre de titres

Au 1er janvier 2013, le capital de la Caisse régionale du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou est composé, entre autres, de 1 203 638 Certificats Coopératifs d'Investissement (CCI).

Le nombre de CCI à fin juin 2013 est toujours de 1 203 638 car :

- L'Assemblée Générale Ordinaire du 29 mars 2013 n'a pas offert la possibilité à chaque titulaire de Certificats Coopératifs d'Investissement d'opter pour le paiement du dividende en CCI.
- La Caisse régionale n'a pas annulé de CCI au cours du premier semestre 2013.

b. La valeur boursière

Après la baisse de 3.69 % enregistrée en 2012, le cours du CCI a enregistré au 1^{er} semestre 2013 une hausse de 8.71 % pour s'établir à 45.44 euros à fin juin. Le volume annuel des transactions (de juillet 2012 à juin 2013) a été de 90 292 titres échangés soit, en moyenne, 254 titres par séance. Sur le cours de clôture de 45.44 euros, la capitalisation boursière du Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou (CCI, CCA et parts sociales compris) s'établit à 293 millions d'euros, soit 5.2 fois le résultat 2012.

c. Le rendement du titre

Au titre de l'exercice 2012, l'Assemblée Générale a validé le règlement d'un dividende de 2.65 euros. Cette rémunération assure aux CCI un rendement net de 6.3 % sur le cours au 31 décembre 2012. Le bénéfice net par titre est de 8.71 euros au lieu de 10.16 euros en 2012. La distribution du dividende a été réalisée le 18 avril 2013.

d. Programme de rachat des CCI Touraine Poitou

L'Assemblée Générale du 29 mars 2013 a validé la reconduction du programme de rachat sur ses propres CCI. Il est destiné à permettre à la Caisse régionale d'opérer en bourse ou hors marché sur ses CCI en vue de toute affectation permise ou qui viendrait à être permise par la loi ou la réglementation en vigueur. En particulier, la Caisse régionale pourra utiliser la présente autorisation en vue :

- d'assurer l'animation du marché des CCI par un prestataire de services d'investissement dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI
- de procéder à l'annulation des CCI acquis.

	OBJECTIF ANIMATION	OBJECTIF ANNULATION	Cumul
Nbre de CCI détenus au 31/12/2012	17 022	2 434	19 456
Nbre de CCI acquis en 2013	2 734	7 864	10 598
Cours moyen des titres acquis en 2013	47.77 €	47.48 €	47.55 €
Nbre de CCI vendus en 2013	3 722		3 722
Cours moyen des titres vendus en 2013	47.96 €		47.96 €
Nbre de CCI annulés en 2013			
Nbre de CCI détenus au 30/06/2013	16 034	10 298	26 332
Cours moyen des titres détenus au 30/06/2013	48.48 €	45.91 €	47.47 €
Valeur comptable des CCI détenus au 30/06/2013	777 365.52 €	472 739.32 €	1 250 104.84 €
Pourcentage de détention au 30/06/2013	1.3 %	0.9%	2.2 %

9. Les perspectives

La Caisse régionale entend se différencier par la qualité de la relation client aux côtés du Groupe Crédit Agricole qui en a fait un axe majeur de sa stratégie.

Elle continue de mettre en œuvre les actions définies dans le plan d'entreprise et à investir tant en formation des personnes qu'en renforcement des moyens immobiliers et technologiques. Ainsi, des premières livraisons sont prévues sur le nouvel environnement informatique dès cette année et apporteront des évolutions majeures pour accroître encore le service à nos clients.

De plus, des ouvertures de nouvelles agences en milieu urbain sont programmées : une agence ouvrira sur Tours au cours du second semestre et deux ouvertures sont prévues sur Poitiers. La Caisse régionale accroit ainsi sa proximité avec ses clients et sa présence sur l'ensemble de son territoire.

Ce plan de développement s'appuie sur les 870 administrateurs qui représentent les 223 000 sociétaires garants des valeurs mutualistes et entrepreneuriales pour « faire la différence pour la Touraine et le Poitou ».

Comptes consolidés intermédiaires résumés

1. Compte de résultat

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
Intérêts et produits assimilés	194 577	398 978	200 817
Intérêts et charges assimilées	-109 780	-229 824	-117 528
Commissions (produits)	74 092	145 206	74 407
Commissions (charges)	-8 201	-16 627	-8 066
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	2 866	1 218	-571
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	3 000	-23 658	-4 589
Produits des autres activités	1 960	3 021	1 757
Charges des autres activités	-2 202	-3 398	-1 506
PRODUIT NET BANCAIRE	156 312	274 916	144 721
Charges générales d'exploitation	-80 406	-165 370	-78 923
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	-2 821	-6 006	-2 944
RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION	73 085	103 540	62 854
Coût du risque	-14 665	-18 809	-10 577
RESULTAT D'EXPLOITATION	58 420	84 731	52 277
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence			
Gains ou pertes nets sur autres actifs		91	85
Variations de valeur des écarts d'acquisition			
RESULTAT AVANT IMPOT	58 420	84 822	52 362
Impôts sur les bénéfices	-20 131	-36 237	-18 121
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
RESULTAT NET	38 289	48 585	34 241
Participations ne donnant pas le contrôle			
RESULTAT NET – PART DU GROUPE	38 289	48 585	34 241

2. Gains ou pertes latents ou différés et résultat net

	30/06/2013	31/12/2012	30/06/2012
<i>(en milliers d'euros)</i>			
Résultat net	38 289	48 585	34 241
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi		-2 803	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables, hors entités mises en équivalence	0	-2 803	0
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entités mises en équivalence		1 308	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	0	-1 495	0
Gains et pertes sur écarts de conversion			
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente (1)	-5 176	18 617	4 448
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	187	-2 038	
Gains et pertes sur actifs non courants destinés à être cédés			
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables, hors entités mises en équivalence	-4 989	16 579	4 448
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables part du Groupe des entités mises en équivalence			
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entités mises en équivalence	1 525	-1 862	
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entités mises en équivalence			
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	-3 464	14 717	4 448
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres	-3 464	13 222	4 448
Résultat net et autres éléments du résultat global	34 825	61 807	38 689
Dont participations ne donnant pas le contrôle			
Dont part du Groupe			

(1) Les montants sont présentés net d'impôts.

3. Bilan actif

<i>(en milliers d'euros)</i>	30/06/2013	31/12/2012
Caisse, banques centrales	44 041	33 518
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	8 704	11 267
Instruments dérivés de couverture	43 549	52 822
Actifs financiers disponibles à la vente	634 337	561 470
Prêts et créances sur les établissements de crédit	957 226	1 007 793
Prêts et créances sur la clientèle	8 670 700	8 568 337
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	23 266	28 042
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	385 564	352 937
Actifs d'impôts courants et différés	49 287	45 270
Comptes de régularisation et actifs divers (1)	523 479	175 526
Actifs non courants destinés à être cédés		
Participation aux bénéfices différée		
Participations dans les entreprises mises en équivalence		
Immeubles de placement		
Immobilisations corporelles	48 029	47 014
Immobilisations incorporelles	16	38
Ecarts d'acquisition		
TOTAL DE L'ACTIF	11 388 198	10 884 034

(1) Le poste "Comptes de régularisation et actifs divers" est en forte augmentation en raison de la décompensation des comptes de liaisons de trésorerie.

4. Bilan passif

(en milliers d'euros)	30/06/2013	31/12/2012
Banques centrales	4 086	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	10 168	15 151
Instruments dérivés de couverture	76 976	92 198
Dettes envers les établissements de crédit	6 134 692	5 993 388
Dettes envers la clientèle	2 969 421	2 989 020
Dettes représentées par un titre	157 031	212 197
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		
Passifs d'impôts courants et différés	21 166	3 088
Comptes de régularisation et passifs divers (2)	573 383	176 840
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés		
Provisions techniques des contrats d'assurance		
Provisions (1)	38 139	31 878
Dettes subordonnées		
TOTAL DETTES	9 985 062	9 513 760
CAPITAUX PROPRES	1 403 136	1 370 274
Capitaux propres - part du Groupe	1 403 136	1 370 274
Capital et réserves liées	420 775	410 945
Réserves consolidées (1)	945 899	909 107
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-1 827	1 637
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants destinés à être cédés		
Résultat de l'exercice	38 289	48 585
Participations ne donnant pas le contrôle		
TOTAL DU PASSIF	11 388 198	10 884 034

(1) Une variation d'un montant de 160 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1^{er} janvier 2013.

(2) Le poste "Comptes de régularisation et passifs divers" est en forte augmentation en raison de la décompensation des comptes de liaisons de trésorerie.

5. Tableau de variation des capitaux propres

	Part du Groupe							Capitaux propres consolidés	
	Capital et réserves liées				Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		Résultat net		Capitaux propres
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables			
<i>(en milliers d'euros)</i>									
Capitaux propres au 1er janvier 2012	182 271	203 241		919 571		-11 585		1 293 498	1 293 498
Augmentation de capital	15 356							15 356	15 356
Variation des titres auto détenus	-352							-352	-352
Dividendes versés au 1er semestre 2012				-12 903				-12 903	-12 903
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales								0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								0	0
Mouvements liés aux paiements en actions								0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	15 004	0	0	-12 903	0	0	0	2 101	2 101
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0		4 448		4 448	4 448
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence								0	0
Résultat du 1er semestre 2012							34 241	34 241	34 241
Autres variations				19				19	19
Capitaux propres au 30 juin 2012	197 275	203 241	0	906 687	0	-7 137	34 241	1 334 307	1 334 307
Augmentation de capital	10 247	-442		-54				9 751	9 751
Variation des titres auto détenus	624							624	624
Dividendes versés au 2ème semestre 2012				52				52	52
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales								0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								0	0
Mouvements liés aux paiements en actions								0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	10 871	-442	0	-2	0	0	0	10 427	10 427
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				0		8 774		8 774	8 774
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence								0	0
Résultat du 2nd semestre 2012							14 344	14 344	14 344
Autres variations				2 422				2 422	2 422
Capitaux propres au 31 décembre 2012	208 146	202 799	0	909 107	0	1 637	48 585	1 370 274	1 370 274

Affectation du résultat 2012				48 585			-48 585	0	0
Capitaux propres au 1er janvier 2013	208 146	202 799	0	957 692	0	1 637	0	1 370 274	1 370 274
Augmentation de capital	10 154							10 154	10 154
Variation des titres auto détenus	-324							-324	-324
Dividendes versés au 1er semestre 2013				-11 621				-11 621	-11 621
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales								0	0
Effet des acquisitions / cessions sur les participations ne donnant pas le contrôle								0	0
Mouvements liés aux paiements en actions								0	0
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	9 830	0	0	-11 621	0	0	0	-1 791	-1 791
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						-3 464		-3 464	-3 464
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence								0	0
Résultat du 1er semestre 2013							38 289	38 289	38 289
Autres variations (2)				-172				-172	-172
CAPITAUX PROPRES AU 30 JUIN 2013	217 976	202 799	0	945 899	0	-1 827	38 289	1 403 136	1 403 136

(1) : Réserves consolidées avant élimination des titres d'auto-contrôle

(2) Une variation des réserves consolidées d'un montant de -160 milliers d'euros est due à l'application de l'amendement d'IAS 19 au 1er janvier 2013.

6. Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)	1er semestre 2013	1er semestre 2012	31/12/2012
Résultat avant impôts	58 420	52 362	84 822
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	2 821	2 943	6 006
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations			
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	21 379	18 913	41 918
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence			
Résultat net des activités d'investissement	-42	-85	-27
Résultat net des activités de financement			0
Autres mouvements	-14 929	-3 418	12 039
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	9 229	18 353	59 936
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	311 234	-242 504	346 265
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-137 745	-58 559	-67 397
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	-167 002	218 265	-437 442
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	59 219	7 198	3 475
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence			
Impôts versés	-4 458	-4 818	-34 407
Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	61 248	-80 418	-189 506
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)	128 897	-9 703	-44 748
Flux liés aux participations	-610	245	130
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	-3 814	-1 424	-8 023
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)	-4 424	-1 179	-7 893
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (1)	-1 429	2 489	12 310
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement			
Flux provenant des activités abandonnées			
TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)	-1 429	2 489	12 310
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)			
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)	123 044	-8 393	-40 331
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	-3 333	36 998	36 998
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	33 503	44 128	44 128
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	-36 836	-7 130	-7 130
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	119 711	28 605	-3 333
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	39 955	42 693	33 503
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit	79 756	-14 088	-36 836
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	123 044	-8 393	-40 331

* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées).

(1) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend le paiement des dividendes versés par la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou à ses actionnaires, à hauteur de - 11 621 milliers d'euros pour l'année 2012. Ce montant comprend également l'évolution du capital des Caisses Locales pour 10 154 milliers d'euros.

7. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

Les comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou au 30 juin 2013 ont été préparés et sont présentés en conformité avec la norme IAS 34 relative à l'information financière intermédiaire, qui définit le contenu minimum de l'information, et qui identifie les principes de comptabilisation et d'évaluation devant être appliqués à un rapport financier intermédiaire.

Les normes et interprétations utilisées pour la préparation des comptes consolidés intermédiaires résumés sont identiques à celles utilisées par le Groupe Crédit Agricole pour l'élaboration des comptes consolidés au 31 décembre 2012 établis, en application du règlement CE n° 1606/2002, conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ces normes et interprétations ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 30 juin 2013 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice. Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1er janvier 2013	Oui
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IAS 12 sur les impôts différés actifs/passifs en complément des dispositions de SIC 21	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Amendement d'IFRS 1 sur l'hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1er janvier 2013	Non
Amendements d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1er janvier 2013	Oui
Amendement de la norme IFRS 1 (prêts publics) Application prospective de la décote sur les prêts publics reçus à un taux inférieur au marché.	03 mars 2013 (UE n°183/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Non
Amendements portant sur les améliorations annuelles des IFRS, cycle 2009-2011 modifiant les normes suivantes : IFRS 1, IAS 1, IAS 16, IAS 32, IAS 34	27 mars 2013 (UE n°301/2013)	1 ^{er} janvier 2013	Oui

La norme IFRS 13 donne un cadre général à l'évaluation de la juste valeur, en s'appuyant sur une définition unique basée sur un prix de sortie et prévoit de nouvelles informations à communiquer en annexe sur les évaluations à la juste valeur.

La principale portée de cette norme est la prise en compte du risque de non-exécution sur les dérivés passifs (DVA ou risque de crédit propre), selon une approche symétrique l'évaluation du risque de contrepartie sur les dérivés actifs (CVA).

L'impact de la première application d'IFRS 13 au sein de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou est non significative et s'élève à 95 milliers d'euros en Produit net bancaire (CVA = - 45 milliers d'euros/DVA = 140 milliers d'euros).

L'application des autres dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, la distinction des éléments recyclables/non recyclables. La mise en œuvre de cet amendement se résume à un impact de présentation.
- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode étant déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19), les effets de cet amendement sont très limités et non significatifs (enregistrement en capitaux propres dans les comptes au 30 juin 2013).
- L'amendement d'IFRS 7 qui vise à réconcilier les règles de compensation US Gaap et IFRS prévoit que soient mentionnés les effets des accords de compensation sur les actifs et les passifs financiers. La traduction de cet amendement sera l'intégration d'une note complémentaire au niveau des notes annexes des états financiers au 31 décembre 2013.

Il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication par l'Union européenne	Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du	Applicable dans le Groupe
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Non
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 ^{er} janvier 2014	Oui
Amendements relatifs aux dispositions transitoires pour les normes IFRS 10 : Consolidation des états financiers, IFRS 11 : Partenariat et IFRS 12 : Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	04 avril 2013 (UE n° 313/2013)	1 ^{er} janvier 2014	Oui

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou n'attend pas d'effets significatifs de l'application de ces dispositions sur son résultat et sa situation nette (sous réserve des résultats d'enquête périmètre).

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 30 juin 2013.

Les comptes consolidés intermédiaires résumés sont destinés à actualiser les informations fournies dans les comptes consolidés au 31 décembre 2012 de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou et doivent être lus en complément de ces derniers. Aussi, seules les informations les plus significatives sur l'évolution de la situation financière et des performances de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou sont reproduites dans ces comptes semestriels.

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des comptes consolidés exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur. Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations réalisées pour les instruments financiers évalués à leur juste valeur, les participations non consolidées, les régimes de retraites et autres avantages sociaux futurs ainsi que les plans de stock-options, les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et détenus à maturité, les dépréciations de créances irrécouvrables, les provisions, la dépréciation des écarts d'acquisition et les actifs d'impôts différés.

8. Périmètre de consolidation – parties liées

a) Principales opérations de structure et événements significatifs de la période

En mai 2013, la Caisse régionale a réalisé une migration de son système informatique sur la plate forme NICE, cette opération importante sur le plan technique s'est déroulée dans de bonnes conditions en raison de la forte implication des collaborateurs particulièrement dans les phases de préparation du projet.

b) Ecart d'acquisition

La Caisse régionale de la Touraine et du Poitou n'a pas d'écarts d'acquisition

c) Parties liées

Les parts sociales constituant le capital de la Caisse régionale sont principalement détenues par les Caisses locales de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

D'autre part, la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou détient 100 % du capital des sociétés SAS Touraine Poitou Immobilier soit 12 M€ et SAS Touraine Poitou Expansion soit 5 M€.

Les Caisses locales de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou ont souscrit 125 591 milliers d'euros de bons de caisse auprès de la Caisse régionale de la Touraine et du Poitou.

Rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle Période du 1er janvier au 30 juin 2013

Aux sociétaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale et en application de l'article L. 451-1-2 III du Code Monétaire et Financier, nous avons procédé à :

- l'examen limité des comptes consolidés intermédiaires résumés de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Touraine et du Poitou, relatifs à la période du 1^{er} janvier au 30 juin 2013, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité.

Ces comptes consolidés intermédiaires résumés ont été établis sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre examen limité, d'exprimer notre conclusion sur ces comptes.

1. Conclusion sur les comptes

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Un examen limité consiste essentiellement à s'entretenir avec les membres de la Direction en charge des aspects comptables et financiers et à mettre en œuvre des procédures analytiques. Ces travaux sont moins étendus que ceux requis pour un audit effectué selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. En conséquence, l'assurance que les comptes, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives obtenue dans le cadre d'un examen limité est une assurance modérée, moins élevée que celle obtenue dans le cadre d'un audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'anomalies significatives de nature à remettre en cause la conformité des comptes consolidés intermédiaires résumés avec la norme IAS 34 – norme du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne relative à l'information financière intermédiaire.

2. Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification des informations données dans le rapport semestriel d'activité commentant les comptes consolidés intermédiaires résumés sur lesquels a porté notre examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés intermédiaires résumés.

Angers et Toulouse, le 1^{er} août 2013

Les Commissaires aux Comptes

BECOUBE



Sébastien Bertrand

ERNST & YOUNG Audit



Frank Astoux